



## **INFORMATION A LA POPULATION D'ECLEPENS**

### **PRISE DE POSITION DE VOTRE MUNICIPALITE SUR L'AVENIR DE L'USINE DE CIMENT HOLCIM**

Eclépens, d'habitude une petite bourgade paisible où il fait bon vivre en toute harmonie, subit depuis un certain temps des turbulences initiées par l'ASM (Association pour la sauvegarde du Mormont) qui n'a pour seul objectif que la division de la population d'Eclépens, à savoir les pro-Holcim versus les anti-Holcim, et cela n'est pas acceptable pour ses autorités.

Suite aux divers articles parus dernièrement dans les journaux ou tous-ménages, votre Municipalité, consciente des problèmes liés à l'exploitation de la carrière par Holcim et de son éventuel agrandissement, tient à répondre aux divers propos parfois erronés des quelques opposants farouches pour qui toutes sortes de situations illégales leurs sont parfaitement correctes et défendables, ce que ne peut approuver ou concevoir votre exécutif, qui lui doit faire respecter les lois et règlements.

Nous désirons, par le biais de ce courrier, vous tenir informés de notre prise de position unanime.

Contrairement à certains dires, votre exécutif suit et est tenu régulièrement informé de l'évolution et de la situation, tout ceci grâce aux bons contacts transparents que nous avons avec la Direction d'Holcim.

La Municipalité, de par son engagement à respecter son plan directeur cantonal, ne défend pas plus les intérêts d'Holcim que ceux des autres industries implantées sur son territoire.

Il faut toutefois reconnaître que, de par son passé, cette usine a fortement influencé les exécutifs d'alors et d'aujourd'hui. Il est bon de rappeler que celle-ci, de par ses emplois et ses rentrées fiscales a offert un cadre de vie aux habitants d'Eclépens, que ceux-ci sont à même de reconnaître et surtout à ne pas négliger par ces temps qui courent.

Une pesée d'intérêts est alors nécessaire pour notre évaluation. Avoir ou ne pas avoir !

Rentrées fiscales, emplois, sponsoring, matières premières locales, transports, sans compter l'élimination des déchets ou le chauffage à distance, sont les atouts à mettre sur la balance. Il faut citer les effets négatifs, soit : la modification d'un paysage, les transports routiers, les coups de mine. Alors ...

Mesdames et Messieurs, nous pensons que votre Municipalité est très à l'écoute de ces problèmes et qu'elle fait le maximum pour vous offrir une vie agréable dans notre localité.

Diverses études ont été réalisées, ou se réalisent à l'heure actuelle, qui se résument par des contrôles de l'air, étude sur le radon dans notre territoire ou des géophones installés chez des privés pour les coups de mine.

Les membres de la Municipalité ont reçu un courrier de l'ASM (Association pour la sauvegarde du Mormont) les invitant à se prononcer par rapport à leurs propositions :

- A. Je souhaite que l'exploitation du Mormont cesse définitivement dès 2022
- B. Je souhaite que l'exploitation se poursuive jusqu'en 2029
- C. Je souhaite que l'extension de la carrière se poursuive au-delà de 2029

Nous n'allons pas y répondre car cela serait trop réducteur vis-à-vis de la complexité du sujet. Pour rappel, la Municipalité a fait serment de défendre les intérêts de la commune lors de l'assermentation des autorités.

Ce dossier est actuellement en procédure de recours et, comme tout un chacun, nous sommes dans l'attente de la réponse du Tribunal Fédéral suite aux oppositions de l'ASM, ProNatura et Helvetia Nostra concernant la cessation des activités d'Holcim.

**Ci-dessous nous vous faisons encore part de nos réponses à certaines questions posées à la  
Municipalité par le journal 24heures :**

**1) Quels sont aujourd'hui les avantages de la présence d'Holcim pour la commune d'Eclépens ?**

De nombreux collaborateurs d'Holcim (actuels ou anciens) résident à Eclépens et génèrent des recettes fiscales pour notre commune. De manière plus générale, les salariés et visiteurs du site contribuent à faire vivre le commerce local à Eclépens. C'est aussi tout notre tissu associatif qui profite des activités de sponsoring de la cimenterie. Près de 2/3 des habitants de la commune bénéficient aussi du chauffage à distance Cadcime qui permet à nos concitoyens d'avoir accès à une énergie renouvelable bon marché. D'autre part, de par sa très haute température, le four est à même d'éliminer toutes sortes de déchets (pneus, terre polluées, bois, plastiques, déchets spéciaux, médicaments, etc.).

**2) Quel est le montant de la redevance annuelle payée par Holcim à Eclépens ?**

Selon une convention tripartite établie en 2004 entre Holcim et les communes de La Sarraz et Eclépens, une redevance de 0.65ct par tonne est versée à chaque commune selon une clé de répartition de 61% Eclépens et 39% La Sarraz. Cette redevance est d'environ CHF 450'000.- l'an pour Eclépens, correspondant à environ 8 points d'impôts.

**3) Et la taxe sur l'électricité ?**

Un préavis, présenté et adopté par le Conseil communal en 2006, précise que l'usage du sol communal donne droit à un émolument tenant compte, notamment, de l'emprise au sol. Cet émolument est fixé par un règlement du Conseil d'Etat.

Ce préavis présenté fait suite à un décret cantonal entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2005. Au vu de sa grande consommation d'énergie, Holcim paye environ CHF 450'000.- à CHF 500'000.- l'an, correspondant à environ 8 points d'impôts.

#### **4) Y a-t-il toujours une différence entre le prix de l'eau facturé à Holcim et celui facturé aux particuliers ? De combien ? Quel est l'historique de cette différence ?**

Difficile de répondre à vos questions sans les explications ci-dessous.

##### Préambule :

En 2007, les communes d'Eclépens, La Sarraz, Orny et Pompaples ont créé une association intercommunale des eaux du Mormont (AIEM) pour assurer l'alimentation en eau potable et en eau de défense contre l'incendie sur le territoire des communes membres, conformément aux lois sur la distribution de l'eau et sur la santé publique. En 2013 la commune de Ferreyres a rejoint l'association.

L'AIEM est une association de communes et elle se finance par elle-même. Ses revenus sont la vente de l'eau, la perception des taxes d'introduction, les taxes d'abonnements annuels et les taxes de location des appareils de mesure.

L'AIEM vend à Holcim de l'eau potable selon ses obligations légales (aux mêmes conditions que les autres abonnées).

Elle vend également de l'eau industrielle selon une convention (voir explications ci-dessous).

##### Vente d'eau industrielle :

Selon la loi sur la distribution de l'eau (LDE)

Art. 1, alinéa 2 : Les communes sont libres de fournir de l'eau dans une mesure plus étendue (par ex. activités industrielles).

Art. 5, alinéa 2 : La distribution, dans une mesure excédant les obligations légales de la commune au sens de l'article 1, alinéa 2, peut faire l'objet de conventions particulières.

A ce titre, l'AIEM et Holcim ont décidé de conclure une convention pour l'approvisionnement en eau industrielle et ceci en conformité avec l'art. 27 des statuts de l'AIEM.

Art. 27, alinéa 2 : Le prix de vente de l'eau est uniforme pour tous les consommateurs des communes membres de l'Association. Un prix de vente particulier peut être défini par le Comité de direction dans les cas de consommations industrielles.

La convention a été signée entre les parties le 31.05.2010 et approuvée par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement le 13 août 2010.

Points importants de la convention :

- L'usine a un besoin vital d'être approvisionnée en eau industrielle de refroidissement. Compte tenu de la capacité de la nappe phréatique d'Eclépens, le recours à ce mode de refroidissement est le plus écologique.
- Art. 2 de la convention :
  - L'AIEM garantit le prix de l'eau suivant pour Holcim :
    - Eau potable : le prix de l'eau de boisson sera au tarif en vigueur de l'AIEM.
    - Eau industrielle : prix au m<sup>3</sup> pour l'énergie, participation aux frais d'entretien et de surveillance et participation au renouvellement du réseau.

- Energie : décompte de la facture d'électricité au prorata de la consommation d'eau.
- Surveillance : participation forfaitaire annuelle de CHF 3'000.- (indexé à l'IPC)
- Entretien : participation de 50% sur les frais d'entretien et de renouvellement des installations du puits.
- Renouvellement du réseau : participation forfaitaire de CHF 4'000.- (indexé à l'IPC)

Holcim a financé la moitié des frais liés à la construction du puits (env. CHF 620'000.-). De plus et à titre volontaire, Holcim a participé à hauteur de CHF 140'000.- à la construction du nouveau réservoir.

Les participations mentionnées ci-dessus ne sont pas remboursables en cas d'arrêt des activités de Holcim.

A noter que la convention a une durée de 25 ans.

### **5) Quels sont les enjeux de l'extension de la carrière pour Eclépens ?**

Les enjeux de l'extension de la carrière pour Eclépens se résument comme mentionné à la question n° 1 : sauvegarde des emplois locaux et régionaux, continuité du chauffage à distance, entrées fiscales, fourniture de matière premières made in Switzerland, moins de transport, etc.

L'extension de la carrière n'appartient pas à une prise de position ou de décision de la part de la Municipalité. Il s'agit d'un plan cantonal parfaitement élaboré qui est discuté et contrôlé rigoureusement par une commission dite « de suivi », composée par une présidente (Juriste cantonale), divers membres délégués par le Canton, diverses associations vertes (Pronature, ASM, etc.), des membres de Holcim, des communes concernées, des agriculteurs, etc.

Il est à relever, comme noté sur notre plan directeur cantonal, que la Municipalité ne défend pas plus les intérêts de Holcim spécialement, mais défend chaque société installée dans notre commune sur le même pied d'égalité.

### **6) Pourquoi avez-vous dissous récemment la commission des nuisances ? Certains habitants se sentent abandonnés par la commune suite à cette dissolution. Ils estiment que la commune a « baissé les bras ». Le comprenez-vous ?**

Cette sous-commission, qui n'avait pas de caractère officiel, n'était plus utile parce qu'elle faisait double emploi avec la Commission de suivi du PAC Mormont qui rassemble chaque année des représentants des autorités cantonales et communales ainsi que divers représentants de la société civile. Elle n'avait plus lieu d'être également de par le fait que les récents jugements du tribunal cantonal ont confirmé la conformité des tirs de mine de Holcim.

Nous ne pensons pas que l'abandon de la commission des nuisances puisse léser certains habitants. De par notre information à ces dites personnes par courrier, et par pilier public à l'ensemble des habitants, les habitants sont à même de pouvoir directement communiquer

aux instances cantonales ou à Holcim. Il a été précisé que bien entendu la Municipalité désire être mise en copie afin de pouvoir continuer à dialoguer de ces problèmes avec Holcim.

Dernièrement une personne très sensible à ces nuisances a interpellé le Syndic qui a donné suite à Holcim de ces remarques.

**7) Est- vrai que l'entier de la Municipalité a quitté la salle au début d'une présentation faite par l'Association pour la sauvegarde du Mormont après une séance du Conseil communal il y a cinq ans ? Et qu'elle était restée pour la présentation de Holcim lors de la séance précédente ? Et si oui, pourquoi ?**

Il est vrai que la Municipalité a quitté la salle, non pas au début mais quelques minutes après le début d'une présentation de l'ASM. Cette présentation ne faisait pas l'objet d'un point officiel à l'ordre du jour du Conseil communal. Mais c'est sous l'étiquette de simples citoyens et non de la Municipalité que nous nous sommes abstenus de poursuivre l'écoute de propos souvent erronés des intervenants de l'ASM et qui n'étaient pas dans une logique de dialogue. Il est à préciser que des membres du Conseil communal en ont fait de même après avoir entendu, par certains membres de l'ASM, la demande de fermer l'usine dès que possible. Ces membres travaillent ou ont travaillé dans cette entreprise, certainement comme des personnes de leur entourage.

**8) Comment analysez-vous les récentes tensions au Conseil communal autour de M. Chanson (et M. de Coulon) ? Pouvez-vous confirmer que deux membres de votre famille ont notamment condamné les propos de M. Chanson au sujet de la ZAD et considéré qu'il ne respectait pas son serment et devait donc quitter le Conseil communal ? Êtes-vous à l'aise avec cela ?**

La Municipalité dans son ensemble ne constate pas de tensions avec le Conseil communal. Ce ne sont pas seulement deux membres de la famille du Syndic, dont seul un est membre du Conseil, mais également d'autres conseillers qui ont pris la parole à ce sujet. Ces prises de position de divers conseillers sont le fait d'une offense à leur égard au vu de personnes proches de leur entourage qui ont gagné leur vie chez SCC.

La Municipalité ne peut intervenir dans ce genre de propos, seul le Président du Conseil est à même de gérer ceux-ci. Cela s'appelle la séparation des pouvoirs.

Enfin pour conclure, par la volonté de la Municipalité actuelle et des Municipalités précédentes d'accueillir sur son territoire diverses sociétés et entreprises, celles-ci ont contribué largement à pouvoir offrir à ses habitants un taux d'imposition très bas (46%), qui a fortement favorisé le bien-être des habitants. Si le sujet « Holcim » occupe beaucoup de place ces temps-ci, la Municipalité a à cœur de continuer de gérer tous les autres sujets qui permettent à chacun de pouvoir vivre sereinement dans notre village.

Eclépens – février 2021

La Municipalité